



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC 2021

Date de publication: SHAB 11.06.2021, **Publication répétée:** 10.06.2021, 14.06.2021

Numéro de publication: BH00-0000002227

Entité de publication

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel, Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Sommation des entreprises individuelles, NSIANGANI WA NSIANGANI - Consulting GRC

2. Publication

Organisation concernée:

NSIANGANI WA NSIANGANI - Consulting GRC

CHE-478.057.985

rue des Berthoudes 72

2000 Neuchâtel

Remarques juridiques:

L'entreprise individuelle mentionnée n'a actuellement pas de domicile au siège enregistré. L'entreprise individuelle est donc sommée, en vertu de l'art. 934a, al. 1, CO, de régulariser sa situation légale et de requérir l'inscription, dans le délai indiqué, auprès de l'office du registre du commerce compétent. Dans le cas contraire, la radiation de l'entreprise individuelle est ordonnée par l'office du registre du commerce.

Conformément à l'art. 940 CO, l'office du registre du commerce peut également prononcer une amende d'ordre de 5000 francs au plus.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 15.07.2021

Point de contact:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,

Place des Halles 8,

2000 Neuchâtel

Remarques:

L'entreprise ne dispose plus d'une adresse valable et le titulaire n'a plus d'adresse connue.